

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 23 mai 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 16  
Pouvoirs : 1

Date de convocation : 15/05/2023

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Gilbert NOIR, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, Mathieu BAYON, JOURNET Catherine

Excusés : Mme Caroline SAITER, donne pouvoir à M. Paolo GAETANI  
Mme Christine LEFEVRE

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Carine FERNEX

OBJET : Décision modificative n°1 du budget 2023

Délibération n° 2023 05 23 03

Vu le budget primitif 2023 voté le 4 avril 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications mineures aux crédits ouverts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- 14 Voix « pour »
- 3 abstentions de Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Alain RAPPART

✚ APPROUVE les modifications de crédits du budget principal 2023 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES			RECETTES		
ART	LIBELLE	MONTANT	ART	LIBELLE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
023	Virement à la section d'investiss	3 100.00	74121	Dotation solidarité rurale	3 100.00
	TOTAL...	3 100.00		TOTAL...	3 100.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
2051	Logiciel informatique	2 100.00	021	Virement de la section fonctionnt	3 100.00
2184	Mobilier scolaire	1 000.00			
2315	Travaux de voirie	57 000.00	1323	Subvention Département	57 000.00
	TOTAL...	60 100.00		TOTAL...	60 100.00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : 24 MAI 2023

